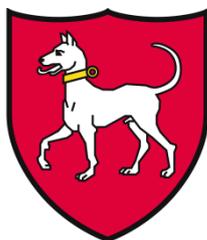


Commune de Chénens



Assemblée communale constitutive 20 mai 2021



N° 52 – Mai 2021

Sommaire

Sommaire	2
Mot de la Vice-syndique	3
Hommage à Marianne Dey.....	4
Ordre du jour de l'Assemblée communale	5
Informations communales.....	16
Reconstitution du Conseil communal.....	16
Agenda communal.....	16
Inscriptions 2020/2021 AES Autigny-Chénens	17
Nettoyages d'été	17
Centre de vaccination home St.Martin, Cottens	17
Consultations puériculture de la Croix-Rouge Fribourgeoise	17
Une année de déchetterie en mode Covid-19	18
Déchets encombrants.....	18
Jubilairer de 2021.....	19
Nouvelle boîte à livre à Chénens	19
Cartes journalières CFF.....	20
Avis aux propriétaires de chiens.....	20
Repas à domicile.....	21
Salle à louer	21
Permis de construire	22
Piscine – Rappels	23
Paiement des factures – Bulletin de versement et n° de référence	24
Informations bonnes à savoir	25
ARCOS - Présentation IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)	25
Fanfare.....	26
La Résidence St-Martin à Cottens et sa piscine.....	26
Contacts utiles	28
Personnel communal.....	28
Bibliothèque régionale d'Avry	31

Mot de la Vice-syndique

Au moment où je vous écris ces mots, la législature 2016-2021 touche à sa fin. Le 24 avril, jour de l'assermentation du nouveau Conseil communal, la nouvelle législature 2021-2026 commence.

Le nouveau Conseil communal tient à remercier tous les électeurs et électrices pour la confiance et le soutien témoignés lors des dernières élections communales. Nous avons donc le plaisir d'accueillir Monsieur Nicolas Wolleb comme nouvel élu. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Je profite de la présente pour remercier également mes collègues pour leur engagement futur au sein du Conseil communal. Ensemble, nous allons relever le défi qui est le nôtre et celui d'une communauté tout entière.

La fin de la législature est également marquée par quelques changements au sein de notre équipe administrative : Madame Pasquier, secrétaire communale, est en congé maternité depuis quelques semaines. Nous la félicitons pour la naissance de son fils et présentons tous nos vœux de bonheur à sa famille. Madame Laetitia Weber assure son remplacement jusqu'à la fin du mois d'août.

Suite à son déménagement, Madame Sandrine Mettraux a quitté définitivement ses fonctions de secrétaire technique. Pour la remplacer, nous avons le plaisir d'accueillir Madame Chantal Bosson. Elle a repris ce poste à 40%. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous espérons qu'elle se plaira à son nouveau poste.

Grâce à ces deux personnes, le bon fonctionnement de l'administration a pu être assuré durant ces dernières semaines de transition. Nous les remercions pour leur engagement auprès de notre administration communale.

Par ces temps troublés qui ne sont faciles pour personne, je vous souhaite à toutes et à tous le courage d'affronter les défis qui nous sont imposés. Restez en bonne santé !

Au plaisir de vous rencontrer lors de la prochaine assemblée des comptes,

Carmen Landolt Läubli
Vice-Syndique

Après 30 ans de vie communale, Madame Marianne Dey, ancienne Syndique, a quitté ses fonctions au sein du Conseil communal. Veuillez trouver la lettre que lui adressent ses anciens collègues...

Hommage à Marianne Dey

En cette fin de législature 2016-2021, notre Chère Syndique Marianne Dey tire sa révérence après 30 ans d'investissement et de services rendus à la commune de Chénens.

Marianne Dey a pris ses fonctions tout d'abord pendant 5 ans en tant que Conseillère communale en 1991. Lors de la législature suivante, elle accepte la place de Syndique pour ne plus la quitter jusqu'à ce jour.

Marianne en a vu passer des dossiers, des séances, des projets, des Conseillers communaux, des collaborateurs et collaboratrices. En quelques chiffres et de manière très résumée, cela représente :

- 750 séances du Conseil communal
- 70 Assemblées communales
- 5 législatures
- 20 collègues du Conseil communal
- 18 collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale
- 1 pile de nombreux dossiers, qui dépasse largement le double-mètre
- Sans compter les innombrables séances de commissions, les comités, les assemblées, etc.

Ce palmarès (et cette charge de travail) en aurait découragé plus d'un ! Mais Marianne a toujours su discuter de façon constructive et a essayé de trouver des solutions à l'amiable pour chaque problème qui se présentait. Son tempérament d'apparence calme et posé et son sens aiguisé de la politique communale et régionale ont permis d'apaiser des situations parfois tendues et compliquées.

Volontaire et toujours disponible, elle a été à l'écoute de ses collègues et de ses collaborateurs et collaboratrices. Elle a tenu le Conseil communal « d'une main de fer dans un gant de velours » pourrait-on presque dire au sens très positif du terme !

Chère Marianne, nous sommes toutes et tous conscients que la tâche que tu as accomplie durant toutes ces années est énorme et nous te sommes très reconnaissants pour cela.

Nous pouvons aussi bien imaginer que cela ne doit pas être facile pour toi aujourd'hui, après toutes ces années, de passer à autre chose, car ce Conseil a probablement été pour toi une part très importante de ta vie.

Mais nous comprenons aussi que tu aies maintenant envie de prendre du temps pour profiter de ta famille, de tes petits-enfants et de pouvoir vaquer aux activités que tu affectionnes.

Chère Marianne, nous te souhaitons le meilleur pour la suite et nous te remercions vraiment chaleureusement pour ces années de bonne collaboration, ainsi que pour ces moments amicaux et de franche collégialité passés en ta compagnie !

Bien cordialement,

Tes collègues du Conseil communal et du bureau

Ordre du jour de l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Chénens sont convoqués à l'Assemblée communale le **jeudi 20 mai 2021 à 20h00** à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020
Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 ReLCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours qui précèdent l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch.
2. Comptes 2020
 - 2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2 Rapport de l'organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-2026
4. Election des membres de la Commission financière pour la législature 2021-2026
5. Election des membres de la Commission de naturalisation pour la législature 2021-2026
6. Election des membres de la Commission d'aménagement pour la législature 2021-2026
7. Election des membres de la Commission de l'énergie
8. Approbation du règlement communal des finances
9. Approbation du règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution
10. Délégation de compétence octroyée au Conseil communal pour la vente du bûcher communal (art. 846 RF partiel)
11. Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)
12. Divers

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Actualités ».

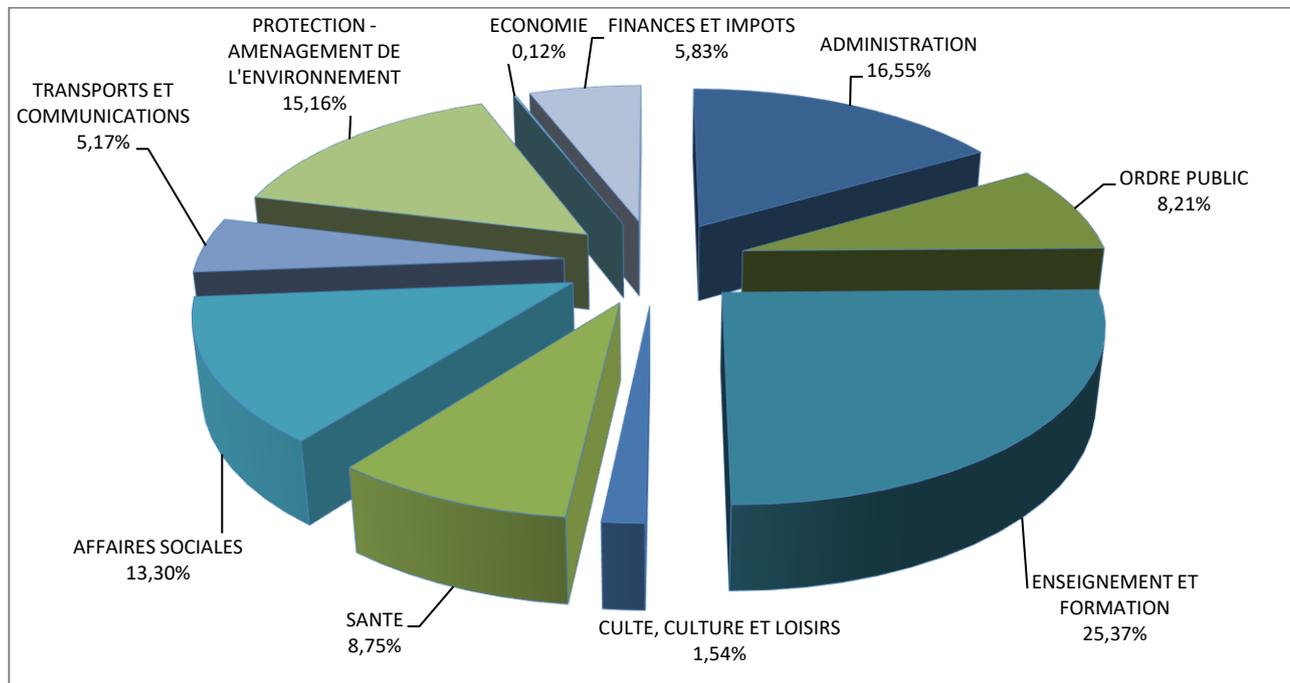
2.1 Comptes de fonctionnement 2020

Les comptes sont publiés sur le site : www.chenens.ch

Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	596'442.25	214'860.95	625'600.00	224'670.00	602'317.20	197'142.20
01 Assemblée communale, Conseil communal	72'653.75	15'356.00	91'280.00	28'200.00	90'979.25	16'470.00
02 Administration générale	525'788.50	199'504.95	534'320.00	196'470.00	511'337.95	180'672.20
1 ORDRE PUBLIC	296'887.05	253'782.35	254'762.00	216'752.00	329'426.60	285'567.75
10 Ordre public			300.00		1'915.00	
12 Justice	27'200.00		27'200.00		22'851.00	
14 Police du Feu	38'988.30	25'168.45	33'800.00	27'000.00	42'627.80	25'996.50
140 CSPI Sarine Ouest - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	228'613.90	228'613.90	189'752.00	189'752.00	259'571.25	259'571.25
16 Protection civile	1'438.20		1'900.00		1'833.60	
17 Protection de la population	646.65		1'810.00		627.95	
172 Protection population ORG communale	646.65		1'810.00		627.95	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	917'566.45	17'081.20	974'240.00	15'650.00	935'383.70	14'490.80
20 Ecole enfantine	66'020.85		67'600.00		66'551.95	
21 Cycle scolaire obligatoire	661'207.20	17'081.20	700'150.00	15'650.00	668'073.00	14'490.80
22 Ecoles spécialisées	137'403.30		146'940.00		149'235.95	
23 Formation professionnelle	7'901.30		12'000.00		9'562.85	
29 Administration scolaire	45'024.00		47'550.00		41'959.95	
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	55'853.65	191.00	54'900.00		57'669.95	240.50
30 Culture	21'745.80		18'100.00		18'803.65	
34 Sport	31'179.00	191.00	33'650.00		31'572.45	240.50
35 Autres loisirs, colonie de vacances	2'928.85		3'150.00		7'293.85	
4 SANTE	316'503.65	3'524.20	310'536.00	4'000.00	304'350.85	5'314.35
40 Hôpitaux	12'769.80		13'430.00		12'320.85	
41 Homes médicalisés	220'112.50		210'840.00		212'717.85	
44 Soins ambulatoires	79'931.05		80'268.00		73'269.05	
46 Service médical des écoles	3'690.30	3'524.20	6'000.00	4'000.00	6'043.10	5'314.35
5 AFFAIRES SOCIALES	481'055.60	18'452.80	494'740.00	1'000.00	479'409.45	29'890.70
50 AVS/APG/AI/Assurances chômage	989.40	989.40	1'000.00	1'000.00	999.20	999.20
54 Structure d'accueil de la petite enfance	87'186.80		99'150.00		81'903.50	330.00
55 Institutions spécialisées	217'823.45		221'160.00		220'722.95	
56 Encouragement à la constr. de logements	3'487.95		4'000.00		3'892.50	
58 Aide sociale	171'568.00	17'463.40	169'430.00		172'091.30	28'561.50
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	186'992.05	41'788.30	192'170.00	47'200.00	183'342.95	48'713.45
62 Routes communales et génie-civil	111'824.05	29'474.30	115'600.00	21'200.00	107'643.95	22'594.45
64 Chemins de Fer Fédéraux	34'047.00	12'314.00	34'450.00	26'000.00	33'713.00	25'484.00
65 Trafic régional	41'121.00		42'120.00		41'986.00	635.00
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	548'314.50	514'884.05	532'800.00	506'500.00	558'741.70	543'559.30
70 Approvisionnement en eau	225'675.40	225'675.40	215'000.00	215'000.00	266'027.10	266'027.10
71 Protection des eaux	208'049.50	208'049.50	208'500.00	208'500.00	197'602.95	197'602.95
72 Ordures ménagères	99'678.75	74'759.10	86'400.00	76'000.00	77'077.85	73'579.25
74 Cimetière	3'498.40		3'200.00		3'406.25	
78 Protection de la nature	923.65		900.00		782.30	
79 Aménagement du territoire	10'488.80	6'400.05	18'800.00	7'000.00	13'845.25	6'350.00
8 ECONOMIE	4'265.10		4'170.00		9'147.60	1'251.55
80 Agriculture	170.00		170.00		170.00	
81 Forêts	4'095.10		4'000.00		8'977.60	1'251.55
9 FINANCES ET IMPOTS	210'678.14	2'266'456.75	254'080.00	2'563'050.00	394'222.08	2'815'443.35
90 Impôts	14'810.70	1'908'331.85	22'300.00	2'190'100.00	22'074.86	2'345'485.20
93 Péréquation financière		265'345.00		261'350.00		270'849.00
94 Finances	195'807.44	92'779.90	196'780.00	111'600.00	181'350.52	99'109.15
940 Gérance de la fortune et des dettes	151'942.79	23'810.95	160'000.00	35'600.00	143'212.47	19'632.25
942 Immeubles du patrimoine financier	43'864.65	68'968.95	36'780.00	76'000.00	38'138.05	79'476.90
99 Autres postes	60.00		35'000.00		190'796.70	100'000.00

Comptes de fonctionnement 2020

Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	598'442.25	214'860.95	625'800.00	224'670.00	602'317.20	197'142.20
1 ORDRE PUBLIC	296'887.05	253'782.35	254'762.00	216'752.00	329'426.60	285'567.75
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	917'556.45	17'081.20	974'240.00	15'650.00	935'383.70	14'490.80
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	55'853.65	191.00	54'900.00		57'669.95	240.50
4 SANTE	316'503.65	3'524.20	310'536.00	4'000.00	304'350.85	5'314.35
5 AFFAIRES SOCIALES	481'055.60	18'452.80	494'740.00	1'000.00	479'409.45	29'890.70
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	186'992.05	41'788.30	192'170.00	47'200.00	183'342.95	48'713.45
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	548'314.50	514'884.05	532'800.00	506'500.00	558'741.70	543'559.30
8 ECONOMIE	4'265.10		4'170.00		9'147.60	1'251.55
9 FINANCES ET IMPOTS	210'678.14	2'266'456.75	254'080.00	2'563'050.00	394'222.08	2'815'443.35
TOTALISATION	3'616'548.44	3'331'021.60	3'697'998.00	3'578'822.00	3'854'012.08	3'941'613.95
Résultat		285'526.84		119'176.00	87'601.87	



Commentaires des Comptes 2020

L'exercice 2020 du compte de fonctionnement clôture avec une perte de CHF 285'526.80
Excédents dans les charges et les produits :

0 Administration **- 4,34% / - 4,36%**

01.300.0 Traitement et jetons du Conseil Communal	inférieur de	CHF	11'624.00
01.317.0 Dédommagements (déplacement etc.)	inférieur de	CHF	3'071.20
01.318.1 Bulletin communal	inférieur de	CHF	2'000.00
02.309.0 Frais de cours et de formation	inférieur de	CHF	4'750.00

Le Covid 19 a clairement eu un impact sur ces comptes. Des séances à l'extérieur ont été annulées, ainsi que des cours de formation. Le bulletin communal a été imprimé à l'administration.

1 Ordre Public **+16,53% / +17,08%**

14.318.0 Frais d'intervention pas budgété		CHF	7'244.60
---	--	-----	----------

2 Enseignement et Formation **-5,81% / -9,1%**

21.310.0 Achat de fourniture scolaire	inférieur de	CHF	14'227.65
21.310.01 Participation du Canton pas budgété	de	CHF	8'545.00

La participation du Canton n'étant pas connue au moment du budget, le compte « Achat de fourniture scolaire » a été majoré de ce montant.

3 Culte, Culture et Loisir **+1,73%**

30.351.0 Participation aux dépenses du Conservatoire	supérieur de	CHF	3'773.00
34.365.0 Don aux sociétés sportives	supérieur de	CHF	900.00

Il s'agit de charges liées et d'une nouvelle subvention au Skiclub « Tooschuss ».

4 Santé **+1,92% / -11,87%**

41.351.0 Part.subv. cantonale aux soins spéciaux	supérieur de	CHF	9'284.65
--	--------------	-----	----------

Il s'agit de charges liées.

5 Affaires sociales **-2,76% / + 1845,28%**

54.365.0 subv. Versées aux crèches et garderie	inférieur de	CHF	18'095.30
54.365.5 subv. AES Autigny-Chénens structure	supérieur de	CHF	7'194.00

Pendant une partie de la pandémie, les crèches et garderies ont pu bénéficier de l'aide du Canton pour les charges salariales sous forme de RHT. L'AES est une structure communale et n'a donc pas pu bénéficier de ce soutien. Pendant la fermeture de l'AES, les salaires des accueillants ont été payés par les communes.

6 Transport et communications **-2,69%/-11,46%**

64.435.0 Ventes cartes journalières CFF inférieur de CHF 13'686.00
En raison des restrictions sanitaires, plus de la moitié des cartes CFF n'a pas pu être vendue.

7 Protection- Aménagement de l'environnement **+2,91%/+1,65%**

Eaux

70.314.0 Entretien et rénovation des installations supérieur de CHF 18'087.90
Une intervention urgente au Puits du Moulin a été nécessaire suite à la découverte d'une fissure.

Protection des eaux

71.380.0 Attribution à la réserve CHF 135'728.10 supérieur de CHF 28'933.00

Déchetterie

72.318.0 Frais de ramassage, décharge, benne verre supérieur de CHF 15'340.00
Un impact réel du confinement est bien visible sur ce compte. La couverture du compte de la déchetterie est descendue à 75% par rapport aux 87% prévus au budget.

9 Finances et impôts **-17,08%/-11,57%**

90.400.0 Impôts sur les revenus	CHF 1'370'459.75 budgété à CHF 1'720'000.00
90.400.1 Impôts sur la fortune	CHF 89'288.30 budgété à CHF 130'000.00
90.400.4 Impôts sur les prestations en capital	CHF 25'915.25 budgété à CHF 20'000.00
90.401.0 Impôts sur le bénéfice (pers. morales)	CHF 2'787.40 budgété à CHF 24'000.00
90.403.0 Impôts sur les gains immobiliers	CHF 96'759.30 budgété à CHF 18'000.00
90.404.0 Impôts sur les mutations (cent.add.)	CHF 60'785'70 budgété à CHF 20'000.00

942.423.2 Loyer du café inférieur CHF 11'000.00
En raison de la situation sanitaire et de la fermeture de l'auberge du Chêne, le Conseil communal a décidé de suspendre l'encaissement du loyer pendant la durée de la fermeture.

99.351.1 : Part du risque à la suite des modifications de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg, budgétée avec un montant de CHF 30'000.- - qui n'a pas été attribué. La couverture du compte de CHF 110'000 est suffisante jusqu'à la prochaine évaluation.

La commune clôture cet exercice comptable avec un déficit de CHF 285'526.84, soit 139,58% de plus par rapport au budget qui prévoyait une perte de CHF 119'176.-.

Dans la rubrique « Finance et impôts », nous constatons une légère diminution des charges de CHF - 43'401.86, soit -17,08%. Dans les produits, nous constatons une diminution de CHF - 296'593.25, soit - 11,57%. La progression des impôts est beaucoup moins importante que prévue.

Comptes d'investissements 2020

Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	19'580.40		13'600.00		710.80	
02 Administration générale	19'580.40		13'600.00		710.80	
1 ORDRE PUBLIC	35'580.80		70'000.00		150.00	
15 Militaire	35'580.80		70'000.00		150.00	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION					10'033.90	
29 Administration scolaire					10'033.90	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			241'900.00	182'745.00	43'151.70	
62 Routes communales et génie-civil			241'900.00	182'745.00	43'151.70	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	512'009.05	17'467.50	1'599'800.00	20'000.00	564'161.15	28'466.70
70 Approvisionnement en eau	311'416.35	5'257.50	928'000.00	10'000.00	193'449.60	-761.40
71 Protection des eaux	47'832.60	12'210.00	333'300.00	10'000.00	75'649.15	29'228.10
72 Ordures ménagères	129'674.10		280'000.00		247'977.40	
74 Cimetière	21'332.05		25'000.00			
79 Aménagement du territoire	1'753.95		33'500.00		47'085.00	
9 FINANCES ET IMPOTS	188'169.60		250'000.00		114'120.35	
94 Finances	188'169.60		250'000.00		114'120.35	
942 Immeubles du patrimoine financier	188'169.60		250'000.00		114'120.35	
0 ADMINISTRATION	19'580.40		13'600.00		710.80	
1 ORDRE PUBLIC	35'580.80		70'000.00		150.00	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION					10'033.90	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			241'900.00	182'745.00	43'151.70	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	512'009.05	17'467.50	1'599'800.00	20'000.00	564'161.15	28'466.70
9 FINANCES ET IMPOTS	188'169.60		250'000.00		114'120.35	
TOTALISATION	755'339.85	17'467.50	2'175'300.00	202'745.00	732'327.90	28'466.70
Résultat		737'872.35		1'972'555.00		703'861.20

Bilan 2020

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2020	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2020
1	ACTIF	6'159'889.67	10'380'581.58	10'510'662.92	6'029'808.33
10	Liquidités	1'339'476.61	3'685'112.66	4'081'502.09	943'087.18
100.1	Caisse secrétariat	5'911.35	10'705.00	15'053.50	1'562.85
101.0	CCP	232'986.11	3'393'209.88	3'162'732.31	463'463.68
102.0	BCF 30 01 284.542-04 constructions EU-ADDUCT	134'243.80		32.00	134'211.80
102.10	BCF 30 01 276.198-03 Gar.loyers appart.école	1'513.10	0.40		1'513.50
102.2	BCF 30 01 243.546-04 Trésorerie ACC	118'037.30	269'762.60	284'482.00	103'317.90
102.9	BCF 30 01 128.609-09 Trésorerie	846'784.95	11'434.78	619'202.28	239'017.45
11	AVOIRS	1'663'814.96	5'529'188.55	5'861'115.48	1'331'888.03
111.0	Compte courant Etat	195'162.35	910'321.90	898'352.95	207'131.30
115.0	Débiteurs divers	512'851.70	1'083'652.50	1'120'029.10	476'475.10
115.08	Débiteurs impôts 2008	15.40		15.40	
115.09	Débiteurs impôts 2009	2'648.50		983.90	1'664.60
115.10	Débiteurs impôts 2010	495.00	312.85	905.90	-98.05
115.11	Débiteurs impôts 2011	-324.35	301.75	301.75	-324.35
115.12	Débiteurs impôts 2012		421.55	421.55	
115.13	Débiteurs impôts 2013	13'444.15	415.75	415.75	13'444.15
115.14	Débiteurs impôts 2014	7'685.55	1'142.05	384.10	8'443.50
115.15	Débiteurs impôts 2015	14'774.55	248.65	626.95	14'396.25
115.16	Débiteurs impôts 2016	19'224.20	441.75	735.40	18'930.55
115.17	Débiteurs impôts 2017	38'719.65	-2'446.20	22'361.95	13'911.50
115.18	Débiteurs impôts 2018	166'462.00	90'111.30	236'205.45	20'367.85
115.19	Débiteurs impôts 2019	683'473.16	1'691'754.45	2'265'417.13	109'810.48
115.20	Débiteurs impôts 2020		1'675'162.45	1'238'542.05	436'620.40
119.0	TVA préalable sur dépenses eau		4'763.85	4'763.85	
119.1	TVA préalable sur investissements eau		25'109.05	25'109.05	
119.15	Décompte trimestriel TVA CHE-115.741.815 EAU	9'183.10	29'492.60	28'835.50	9'840.20
119.2	TVA préalable sur dépenses épuration		7'756.55	7'756.55	
119.3	TVA préalable sur investissements épuration		5'665.60	5'665.60	
119.4	Décompte trimestriel TVA CHE-108.958.781 Epuration		4'560.15	3'285.60	1'274.55
12	PLACEMENTS	282'900.15	132'523.25	7'938.00	407'485.40
120.0	BCF 01 50 394.774-05, Protection civile Cpte épargne	6'067.85	1.50		6'069.35
120.1	BCF 01 50 396.655-03, Fds des Pauvres Cpte épargne	815.60	0.20	815.80	
120.2	BCF 01 50 396.931-05, Fds de Commune Cpte épargne	2'241.65	0.55	2'242.20	
123.0	IMMEUBLES	273'775.05	132'521.00	4'880.00	401'416.05
13	ACTIFS TRANSITOIRES	43'656.25	23'843.02	43'656.25	23'843.02
139.1	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES	30'898.55	10'267.67	30'898.55	10'267.67
139.2	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES ACC	12'757.70	13'575.35	12'757.70	13'575.35
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2'711'636.30	974'333.30	507'851.10	3'178'118.50
140.0	TERRAINS (EN ZONE D'UTILITE PUBLIQUE)	30'635.15		3'060.00	27'575.15
141.0	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	523'190.40		32'800.35	490'390.05
141.1	ADDUCTION D'EAU	504'593.95	80'000.00	221'296.15	363'297.80
141.11	ADDUCTION D'EAU - Réservoir des Gottes		508'886.60	80'000.00	428'886.60
141.12	ADDUCTION D'EAU - STAP Les Prés		15'293.40		15'293.40
141.2	CANALISATION, EPURATION	441'420.95		106'541.60	334'879.35
141.21	EPURATION - Collecteurs Grand-Clos		124'215.45		124'215.45
141.22	EPURATION - Collecteurs des Carroux		17'948.75		17'948.75
141.3	DECHETTERIE	319'794.70	129'674.10	6'095.00	443'373.80
143.0	BATIMENTS	716'154.70	73.70	35'703.00	680'525.40
143.1	LOCAL DE VOIRIE	11'076.20	55'574.90		66'651.10
143.2	CIMETIERE		21'332.05		21'332.05
145.0	FORETS	4'594.60			4'594.60
146.0	MOBILIER, MACHINES, VEHICULE, PR	8'490.25	2'000.50		10'490.75
146.2	Révision du PAL	129'585.00	1'753.95	15'000.00	116'338.95
146.3	Numérisation Plans / Documents communaux		17'579.90		17'579.90
149.0	PLANS CADASTRAUX	22'100.40		7'355.00	14'745.40

Bilan 2020

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2020	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2020
15	PARTICIPATIONS	118'405.40	35'580.80	8'600.00	145'386.20
151.0	Participation Hôpital cantonal	15'232.70		1'020.00	14'212.70
152.1	Avance DIP achat bus scolaire	23'108.60		4'955.00	18'153.60
152.3	Actions et parts sociales (AGY EXPO)	2'000.00			2'000.00
152.4	Capital social (SAIDEF)	17'214.00			17'214.00
152.5	Participation aménagement local CSPI SO	29'738.75		2'625.00	27'113.75
152.6	Participation achat de véhicule CSPI SO	30'961.35			30'961.35
152.7	Participation aux Communes	150.00	35'580.80		35'730.80
2	PASSIF	-6'159'889.67	957'918.44	827'837.10	-6'029'808.33
20	Créances à court terme	-13'364.40	45'089.00	40'655.70	-8'931.10
200.0	Créanciers		1'000.00	1'000.00	
209.0	TVA chiffre d'affaire fonctionn. eau		5'615.75	5'615.75	
209.1	TVA recettes investissement eau		131.45	131.45	
209.2	TVA chiffre d'affaire fonctionn. épuration		16'019.40	16'019.40	
209.3	TVA recettes investissement épuration		940.15	940.15	
209.4	Décompte trimestriel TVA CHE-108.958.781 Epuration	-11'851.30	21'382.25	16'948.55	-7'417.60
209.5	Garantie de loyer appartement école	-1'513.10		0.40	-1'513.50
22	EMPRUNTS	-3'400'000.00	40'000.00		-3'360'000.00
221.11	BCF cpte 25 01 200.889-00 Crédit Investis.	-500'000.00			-500'000.00
221.19	BCF 30 01 150.818-03 ATF	-1'000'000.00			-1'000'000.00
221.21	BCF 30 01 233.515-04 ATF	-400'000.00			-400'000.00
221.25	POSTFINANCE No. PF.005131 prêt fixe	-500'000.00			-500'000.00
221.26	BCF 30 01 535.843-02 ATF	-1'000'000.00	40'000.00		-960'000.00
24	PROVISIONS	-207'883.70	97'883.70	100'631.85	-210'631.85
240.0	Provisions pertes sur débiteurs	-97'883.70	97'883.70	100'631.85	-100'631.85
240.1	Prov. Risque Modification Caisse Pension Personnel Etat FR	-110'000.00			-110'000.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES	-450'775.60	489'418.90	454'287.75	-415'644.45
259.0	Passifs transitoires	-340'570.60	378'914.10	381'500.40	-343'156.90
259.3	Autres passifs transitoires CSPI SO	-110'205.00	110'504.80	72'787.35	-72'487.55
28	RESERVES	-774'298.78		232'261.80	-1'006'560.58
280.0	RESERVE PC	-6'050.00			-6'050.00
280.1	RESERVE EAU	-123'007.95		135'728.10	-258'736.05
280.2	RESERVE EPURATION	-538'645.63		96'533.70	-635'179.33
280.4	RESERVE DECHETTERIE	-4'000.00			-4'000.00
282.4	ATTRIBUTION réserve Routes - Mobilité douce - Eclairages	-102'595.20			-102'595.20
29	FORTUNE	-1'313'567.19	285'526.84		-1'028'040.35
290.0	FORTUNE NETTE	-1'313'567.19			-1'313'567.19
290.1	Résultat		285'526.84		285'526.84

2.1 Rapport de l'organe de révision

Gefid Conseils SA

Route de l'Ancienne Papeterie 104, CH-1723 Marly
T +41 26 322 36 42, info@gefidsa.ch, gefidsa.ch



Rapport de l'organe de révision

Marly, le 1 avril 2021
Réf.: CB/mv

au Conseil communal et à la commission financière de la Commune de Chénens

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement et engagements hors bilan) de la Commune de Chénens pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, respectivement à l'administration communale, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (articles 60a et 60b RELCo).

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et selon les dispositions de l'article 60c RELCo. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de charges de fonctionnement de CHF 285'526.84, un excédent de charges d'investissement de CHF 737'872.35 et une fortune comptable de CHF 1'028'040.35 ressortant du bilan au 31 décembre 2020.

Gefid Conseils SA
Claude Brodard
Expert-réviseur agréé

Quelques précisions au sujet des objets figurant au tractanda :

3 Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-2026

Le Conseil communal vous propose de maintenir le mode de convocation actuel des assemblées communales, soit celui de la circulaire tous ménages.

4. Election des membres de la Commission financière pour la législature 2021-2026

Conformément à l'art.70 de la nouvelle loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo), la Commission financière doit désormais être constituée de 5 membres. Ils doivent être issus du législatif.

5. Election des membres de la Commission de naturalisation pour la législature 2021-2026

Conformément à l'art. 10 du règlement sur le droit de cité communal, la Commission de naturalisation doit être constituée de 5 membres.

6. Election des membres de la Commission d'aménagement pour la législature 2021-2026

Conformément à l'art. 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), la commission d'aménagement est constituée de 5 membres. La majorité doit être élue par le législatif.

7. Election des membres de la Commission de l'énergie

Cette commission communale est constituée de 3 membres.

8. Approbation du règlement communal des finances

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 et l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019, les communes doivent désormais se doter d'un règlement sur les finances.

Ce nouveau règlement permettra notamment de passer, dès le budget de l'année 2022, au modèle comptable MCH2. Il règlera également l'aspect de la délégation de compétence octroyée au Conseil communal pour l'engagement d'une dépense. Le règlement des finances fixe les limites.

Le texte intégral du règlement qui doit être approuvé par l'Assemblée communale est disponible sur le site internet www.chenens.ch .

9. Approbation du règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution

Le règlement communal actuellement en vigueur a été approuvé en janvier 1981. Afin de respecter les modifications législatives entrées en force depuis une quarantaine d'années, il est nécessaire d'adapter ce règlement.

Ce règlement fixe l'impôt perçu par la commune pour les appareils de type distributeur de boissons, de cigarettes, de carburant, les appareils de nettoyage ou encore les jeux d'adresse de grande envergure et les juke-box.

Le texte intégral du règlement qui doit être approuvé par l'Assemblée communale est disponible sur le site internet www.chenens.ch .

10. Délégation de compétence octroyée au Conseil communal pour la vente du bûcher communal (art. 846 RF partiel)

Les actuels locataires d'une partie du bûcher communal ont fait part à plusieurs reprises de leur souhait d'acquérir ce bâtiment. Etant donné que la commune n'a pas besoin de ce local, le Conseil communal a accepté d'entamer une discussion concernant cette vente et a trouvé un terrain d'entente avec les futurs acquéreurs. Afin de préserver le caractère de la zone et du bâtiment, la vente sera accompagnée de certaines conditions, fixées par le Conseil communal.

11. Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) ont été adoptés par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) lors de sa 14^{ème} séance du 4 février 2021 à Belfaux. Ils doivent désormais être approuvés par les législatifs des communes du district de la Sarine.

L'ARS est une association de communes à buts multiples. Elle a notamment pour but de promouvoir, sur le plan régional, l'ensemble des aspects du développement, de favoriser la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomération ou collectivités publiques de la région, de représenter les intérêts de la région auprès des autorités et institutions, publiques ou privées, dans le cadre de la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du Canton et d'accomplir les tâches et procéder aux études en rapport avec l'aménagement régional au sens des art. 22a ss de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC).

Les statuts complets qui doivent être approuvés par l'Assemblée communale sont disponibles sur le site internet www.chenens.ch.



Informations communales

Reconstitution du Conseil communal

À la suite des élections en vue du renouvellement général des autorités communales le 7 mars 2021, les cinq candidats au Conseil communal ont été élus. Il s'agit de Mesdames **Anne-Fanny Cotting** et **Carmen Landolt Läubli**, ainsi que Messieurs **Christian Demole**, **Olivier Guyot** et **Nicolas Wolleb**. La séance de constitution a été planifiée au 24 avril 2021, soit après l'impression du présent bulletin communal. Merci donc de consulter le site internet www.chenens.ch pour la répartition des dicastères, de la syndiculture et de la vice-syndiculture.

Agenda communal

En raison de la situation sanitaire actuelle, la plupart des manifestations ont été annulées ou reportées. Les dates communiquées pourraient donc être adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Afin d'alimenter le calendrier du prochain bulletin communal, nous invitons les sociétés, mais également les privés, à nous communiquer tout événement, ouvert au public, ayant lieu dans la commune ou dans la région. Nous nous ferons un plaisir de passer l'information.

Date	Organisateur	Lieu
31.07.2021	Fête nationale 2021	Autigny
16.12.2021	Assemblée communale (budget 2022) Commune de Chénens	Auberge du Chêne

Le bureau communal restera fermé à l'occasion des jours fériés ci-dessous :

- Jeudi 13 mai 2021 : Ascension
- Jeudi 3 juin 2021 : Fête-Dieu
- **Du 26 juillet au 15 août 2021 : vacances d'été – fermeture générale du bureau**
- Lundi 1^{er} novembre 2021 : Toussaint
- Mercredi 8 décembre 2021 : Immaculée Conception

En cas d'urgence ou afin de réserver des cartes journalières CFF, vous avez la possibilité de nous laisser un message sur le répondeur ou de nous adresser un e-mail. Une permanence sera assurée sporadiquement durant la période estivale.



Inscriptions 2020/2021 AES Autigny-Chénens



Accueil extrascolaire « Fourmi'z » - inscriptions pour la rentrée 2021-2022

Les inscriptions à l'AES pour la rentrée scolaire 2021-2022 sont ouvertes jusqu'au **15 juin 2021**. Ensuite, celles-ci seront acceptées selon les disponibilités de l'accueil. Nous vous rappelons que l'inscription de votre/vos enfants à l'AES doit être effectuée ou renouvelée pour chaque année scolaire. Les formulaires d'inscription sont à disposition sur le site internet de la commune. Les plages-horaires seront ouvertes en fonction des demandes.

Nettoyages d'été

La commune recherche 5 jeunes garçons ou filles (âge minimum requis : 16 ans révolus) pour les nettoyages d'été de l'école, de l'administration communale et de l'abri PC. Ces travaux seront effectués durant la semaine du 12 au 16 juillet 2021.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par téléphone ou par e-mail auprès de l'administration communale (026 477 22 01 ou secretariat@chenens.ch) au plus tard jusqu'au 31 mai 2021.



Centre de vaccination home St-Martin, Cottens

Tout récemment, nous avons appris qu'un projet de centre de vaccination COVID à la Résidence St Martin de Cottens est en cours d'élaboration, et devrait ouvrir fin avril. Dès que nous aurons d'autres informations à ce sujet, elles seront disponibles sur le site web de notre commune www.chenens.ch

Consultations puériculture de la Croix-Rouge Fribourgeoise

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, dès le mercredi 19 mai, une consultation parents-enfants par le service de puériculture de la Croix-Rouge Fribourgeoise (district Sarine-Campagne) aura lieu tous les 3èmes mercredis du mois. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet <https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents/>

Une année de déchetterie en mode Covid-19

Comme de nombreux lieux publics, notre déchetterie a vécu une année 2020 hors norme sous le signe de la Covid-19. Notre employé Joseph a été obligé, durant plusieurs mois, de rester sagement à la maison et j'ai pris le relais de surveillant durant cette période.

Quelques minutes d'attente devant le portail furent parfois nécessaires avant de pouvoir entrer dans l'enceinte de la déchetterie. Nos citoyennes et citoyens ont profité du confinement pour faire un peu d'ordre dans les caves et greniers. Par conséquent, les bennes se sont remplies à une fréquence effrénée et le bal des camions pour leur transport s'est sensiblement intensifié. Quelques airs de musique ont quelque peu égayé cette période bien morose.

40% de déchets en plus avec environ 360 tonnes de déchets évacués en 2020, un "record" très largement battu. En effet, par rapport aux 260 tonnes de 2019, cela représente une augmentation de près de 40% de tonnage de déchets, toutes catégories confondues.

- Tonnage par catégorie de déchets :

	2018	2019	2020	2019-2020
Ordures ménagères	97.3	96.5	106.2	+ 10.1 %
Papier/carton	49.9	46.3	47.4	+ 2.4 %
Verre	30.5	27.1	36.2	+ 33.8 %
Bois	22.3	19.1	32.1	+ 68.2 %
Ferraille	5.6	6.2	10.2	+ 65.4 %
Aluminium	1.5	1.6	1.6	+ 3.0 %
Déchets verts	47.7	48.8	105.2	+ 115.5 %
Inertes	8.0	7.0	12.8	+ 84.2 %
Encombrants	5.4	6.9	7.0	+ 2.3 %
Total	268.3	259.3	358.8	+ 38.4 %

- Coûts de traitement et de transport par année :

	2018	2019	2020	2019-2020
Total	42'800.-	41'600.-	60'600.-	+ 45.8 %

Durant le 1^{er} trimestre 2021, l'activité à la déchetterie reste très supérieure à la moyenne des années 2018-2019, mais semble légèrement régresser par rapport à l'année qu'on vient de traverser.

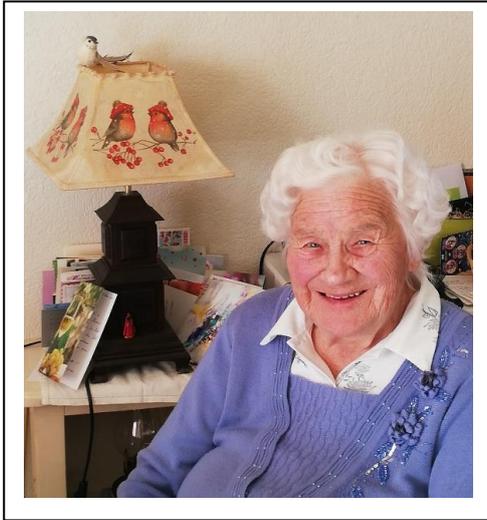
Le Conseil communal vous remercie d'avoir bien respecté les mesures sanitaires contraignantes, ce qui a permis de laisser la déchetterie ouverte selon les horaires habituels. Il profite également de remercier Joseph pour son travail très apprécié par l'ensemble de la population.

Christian Demole

Déchets encombrants

Les déchets encombrants peuvent être évacués, sur demande, par l'intermédiaire de la commune (tout objet qui pour des raisons de dimensions ne peut être introduit dans les bennes prévues à la déchetterie et qui ne peut pas être jeté dans les ordures ménagères). Pour ce faire, il vous suffit de prendre contact avec notre employé communal, Monsieur Claude Magnin, 079 705 80 08.

Jubilairer de 2021



Madame **Solange-Maria Hostettler** a fêté ses 90 ans le 27 mars 2021. Une délégation du Conseil communal s'est rendue à son domicile le jour de son anniversaire pour lui présenter ses félicitations. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour les prochaines années et espérons qu'elle pourra fêter encore de nombreux anniversaires au sein de sa famille.

Nouvelle boîte à livre à Chénens

Grâce à l'initiative de deux habitantes de Chénens, Mesdames Corine Delley et Sylvie Oberson, une boîte à livres pourrait bientôt voir le jour à Chénens !

Prévue dans le bâtiment de l'ancien poids public, près de l'Auberge du Chêne, ce lieu se veut une petite bibliothèque de rue, où tout un chacun peut déposer, emprunter, parcourir les livres mis à disposition.

Vous disposez de livres, romans, BD, autres ouvrages dont vous n'avez plus besoin ? Partagez la culture en mettant ces livres à disposition de tous et empruntez de nouveaux ouvrages pour élargir vos connaissances !



Cartes journalières CFF

La commune de Chénens tient à disposition 2 cartes journalières Flexicard 2^{ème} classe qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de CHF 39.00 par jour et par carte pour la population de Chénens (CHF 44.00 pour les habitants des autres communes).

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en 1^{ère} classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien sur notre site internet www.chenens.ch, page d'accueil « Cartes CFF » et de les commander auprès de l'administration communale. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.



Avis aux propriétaires de chiens

Lors de l'Assemblée communale du 03.09.2020, un agriculteur du village s'est prononcé en son nom et au nom de ses collègues exploitant leurs terres sur la commune. Il demandait aux propriétaires de chiens une réelle prise de conscience.

Il relevait le nombre de crottes de chiens laissées en bordure de route ou trottoirs et spécialement dans les cultures. Ces déjections sont un véritable fléau pour les paysans. En effet, une fois ingérées par les bovins, elles provoquent de graves conséquences chez ces animaux, jusqu'à des avortements prématurés. D'autre part, il est fort désagréable de se promener en bordure de forêt ou de chemin et de se retrouver à marcher sur une crotte de chien et d'en « avoir plein les baskets ».



Dès lors, nous vous invitons à bien vouloir ramasser les déjections de votre ami à 4 pattes et de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet ou de les ramener chez vous. Nous vous rappelons que des poubelles idoines sont installées aux 4 coins du village.

Enfin, nous souhaitons vous rappeler que vous pourriez être passibles d'une amende allant jusqu'à CHF 1'000.- en cas de non-respect des directives. Évidemment, nous comptons sur le respect et le savoir-vivre de chacun afin d'éviter une telle situation.

Repas à domicile

La Commune de Chénens propose un service de repas à domicile, s'adressant à toute personne, âgée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas, pour une courte ou longue période.

Ce service a été mis en place grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Les repas, préparés par les cuisiniers de la Résidence St-Martin, sont facturés CHF 15.- et livrés selon un planning établi du lundi au vendredi vers 11h30.

Pour tout renseignement ou réservation, il vous suffit de téléphoner au secrétariat communal.

Salle à louer

Il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle de 105m² se situe en-dessous de l'école. Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

AVIS DE RECHERCHE

« Livreurs / Livreuses »

Si vous avez un petit peu de temps à consacrer pour une bonne cause, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles des repas à domicile ! C'est une activité gratifiante, qui sera, à n'en pas douter, très appréciée de nos bénéficiaires.

Pour plus d'informations, Madame Carmen Landolt Läubli se tient à votre entière disposition au 079 463 49 16.

Horaire de travail : dès 11h00 jusqu'à la fin de la distribution des repas.

Merci d'avance pour votre soutien !

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.- pour les habitants de Chénens et CHF 150.- pour les non-résidents. Pour réserver cette salle ou pour des informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.



Permis de construire

À toutes fins utiles, le Conseil communal vous rappelle que tous les travaux doivent être annoncés auprès de la Commune et que c'est elle qui vous informera après consultation de la Préfecture, s'ils sont soumis à permis ou non, et, le cas échéant, quelle procédure suivre. Une procédure de demande de permis de construire peut prendre un certain temps, c'est pourquoi il est judicieux de se renseigner suffisamment en amont. Le plus simple est de contacter la Commune via l'adresse constructions@chenens.ch, en précisant bien tous les travaux prévus.

Il est du devoir du Conseil communal de vous rappeler que les panneaux publicitaires et réclames sont également soumis à permis. Cette information a toute son importance, étant donné qu'un bon nombre de panneaux publicitaires et réclames ont fleuri le long des routes de notre commune. Ces derniers nécessitent également une régularisation auprès de la Préfecture.

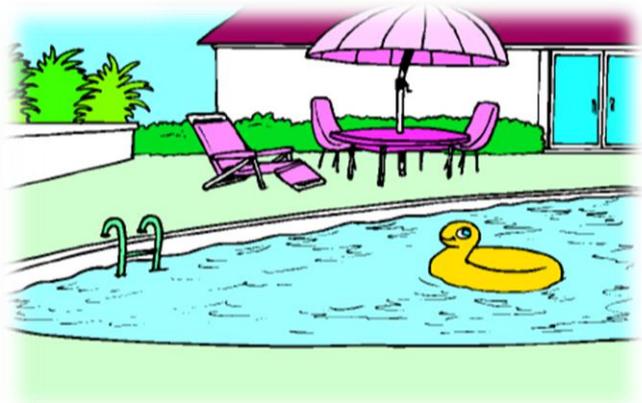
L'abattage d'arbre est également soumis à autorisation. Veuillez prendre contact avec la Commune pour des informations sur la procédure.

Concernant les procédures simplifiées, contre émoluments, la Commune est à disposition pour vous aider à remplir les formulaires via FRIAC. N'hésitez pas à demander du soutien.

Suite à l'obtention d'un permis de construire, il est impératif d'annoncer le début des travaux, toujours via FRIAC. La plateforme n'étant pas toujours évidente à utiliser, la Commune est à disposition pour vous aider.

Piscine – Rappels

À l'arrivée des beaux jours, il est utile de rappeler les directives applicables dans notre canton en matière de piscine, conformément au Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. En effet, beaucoup ne le savent pas, mais l'installation d'une piscine nécessite, dans certains cas, une demande de permis de construire, dont voici les lignes directrices.



Procédure ordinaire, applicable pour :

- les piscines privées dont les dimensions sont de nature à modifier de façon sensible la configuration du sol ou l'aspect du paysage, d'un lieu ou d'un quartier
- les piscines privées situées au sous-sol d'une villa ou à l'intérieur d'une construction indépendante

Procédure simplifiée, applicable pour :

- les piscines privées implantées dans le sol ou démontables avec circuit de traitement d'eau et/ou chauffées et/ou couvertes

Dispense de demande pour :

- les piscines démontables ou gonflables, sans circuit de traitement d'eau, non couvertes et non chauffées

Ces informations ont toute leur importance, étant donné qu'un bon nombre de piscines n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis. Dès lors, nous prions les propriétaires qui ne disposent pas de permis de faire le nécessaire dans les meilleurs délais. Nous nous réservons le droit d'effectuer divers contrôles et de prendre les mesures nécessaires.

Nous vous rappelons que toutes les demandes de permis de construire doivent obligatoirement être déposées auprès du secrétariat communal à l'aide de l'application FRIAC. Les demandes enregistrées dans FRIAC doivent contenir tous les documents numérisés qui sont identiques à ceux figurants dans la version papier.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information. Vous trouverez également toutes les informations ad hoc sur le site internet de l'Etat de Fribourg (<https://www.fr.ch/seca>).

Enfin, nous rappelons que le remplissage des piscines s'effectue par le biais du tuyau d'eau privé. L'utilisation d'une borne hydrante est strictement interdite. Par ailleurs, nous vous recommandons de planifier le remplissage de nuit, afin d'éviter les grandes heures de consommation.

Païement des factures – Bulletin de versement et n° de référence

Nous constatons toujours des versements erronés, dus à des numéros de référence faux ou mal recopiés.

Chaque numéro de référence correspond à une facture qui permet l'enregistrement automatique des paiements. Il en va de même pour les acomptes d'impôts. Il est important de modifier ce numéro de référence pour différencier les années fiscales.

Nous pouvons vous donner comme exemple le paiement d'une facture de voirie avec les références des acomptes d'impôt 2019. Dans ce cas, les acomptes d'impôt augmentent, mais la facture de voirie reste impayée. Un rappel pourrait ainsi être envoyé à tort.

Dans certains cas, nous devons même procéder à des recherches auprès des institutions bancaires et ces démarches nous sont facturées.

Dès lors et afin d'éviter de devoir vous refacturer ces frais, nous vous remercions de prêter attention aux différents numéros de référence lors de vos prochains paiements (voir exemple ci-dessous).

Impfangsschein / Récépissé / Ricevuta Einzahlung Giro Versement Virement Versamento Giro

Commune de Chénens 1744 Chénens Commune de Chénens 1744 Chénens

Konto / Compt. Conto 01-70155-8 Konto / Compt. Conto 01-70155-8

CHF CHF

Administration communale 609

0100045891305>010000010000059600041570000+ 010701558

Informations bonnes à savoir

ARCOS - Présentation IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'**ARCOS** et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi.

Cette entreprise propose des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine-Ouest dès le 2^{ème} trimestre 2021.

Assurer la livraison des repas à domicile, nettoyer les terrasses et jardins. Soutenir ponctuellement les services de l'édilité et entreprises privées : transports à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite, manutention, entretien des chemins forestiers et des infrastructures communales en sont quelques exemples.



La population contribuera elle aussi à élargir le panel de services puisque **IPSO** est également présent pour répondre, dans la mesure du possible, aux idées et besoins de chacun. Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

N'hésitez pas à nous contacter afin d'obtenir la liste des services proposés.

ARCOS et le responsable d'**IPSO** se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch

Fanfare

Tu as envie de jouer de la musique ?? Quoi de mieux qu'une école de musique aux alentours !!

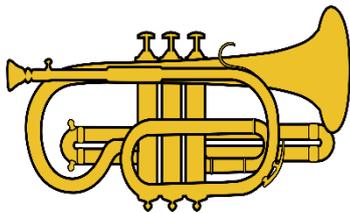
L'école de musique de La Mauritia te propose des cours d'instruments de cuivre (cornet, alto, baryton, trombone ou encore percussion) dès le mois de septembre, avec des professeurs diplômés.

Il est recommandé d'être scolarisé en 3H pour un apprentissage optimal.

L'école de musique de la fanfare paroissiale La Mauritia d'Autigny-Chénens t'accueille avec plaisir !
Pour toutes informations complémentaire et inscription : appelle Romain Berset au 079/ 350'93'48
ou par courriel à rberset92@gmail.com.

Nous accueillons également les musiciennes et musiciens confirmés des villages qui souhaiteraient rejoindre les rangs de notre fanfare paroissiale.

A bientôt !
La Mauritia d'Autigny-Chénens



La Résidence St-Martin à Cottens et sa piscine

NOUVEAU

Le nouveau bâtiment de la Résidence St-Martin, en plus d'une piscine et d'un fitness ouvert à toute la population, abrite désormais également le cabinet médical du Dr Rémy Boscacci et de la Dresse Célestine Murith Conus, le cabinet de physiothérapie de Mesdames Magali Mauron et Véronique Cardinaux ainsi que le cabinet dentaire de Monsieur et Madame Monteiro da Cunha Tavares. Des appartements protégés complètent le bâtiment.

La Résidence propose également des cours de natation et Aquagym pour tous niveaux et âges et invite la population à venir découvrir les lieux lors d'une séance de natation ou de fitness.

En raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous recommandons de consulter leur site internet pour les heures d'ouverture et les nouveautés.

Téléphone : 026 477 61 12

Site internet : <http://www.ems-residence-st-martin.ch/> (onglet « L'archipel »)



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

Contacts utiles

Personnel communal

Madame Lorane Pasquier Secrétaire communale Mail : secretariat@chenens.ch	<p>Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Site : www.chenens.ch</p> <p><u>Heures d'ouverture</u> Lundi 13h00 - 18h00 Mercredi 07h00 - 11h00 Jeudi 13h00 - 17h00</p>
Madame Chantal Bosson Secrétaire communale adjointe Mail : constructions@chenens.ch	
Madame Corinne Di Domenico Caissière communale et agence AVS Mail : compta@chenens.ch	
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claudemagnin@bluewin.ch Tél. : 079 705 80 08	
Monsieur Joseph Marro Surveillant déchetterie Tél. : 079 690 00 38	
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

Conseil communal

Madame Anne-Fanny Cotting Conseillère communale	Tél. : 076 322 16 67 Mail : anne-fanny.cotting@chenens.ch
Madame Carmen Landolt Läubli Conseillère communale	Tél. : 079 463 49 16 Mail : carmen.landoltlaubli@chenens.ch
Monsieur Christian Demole Conseiller communal	Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch
Monsieur Olivier Guyot Conseiller communal	Tél. : 079 689 44 02 Mail : olivier.guyot@chenens.ch
Monsieur Nicolas Wolleb Conseiller communal	Tél. : 079 426 10 57 Mail : nicolas.wolleb@chenens.ch

Déchetterie

Joseph Marro	Tél. : 079 690 00 38 <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 17h30 - 19h00 Samedi 09h00 - 11h30
---------------------	---

Agence postale

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens	Tél. : 026 477 90 00 <u>Heures d'ouverture</u> Lundi - vendredi 08h00 - 12h00 13h30 - 18h00 Samedi 08h00 - 16h00
---	--

Bibliothèque et ludothèque

Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran <u>Heures d'ouverture</u> Mardi - Jeudi - Vendredi 15h00 - 18h00 Mercredi 15h00 - 19h30 Samedi 09h00 - 12h00	Tél. : 026 470 21 42 Mail : biblioavry@bluewin.ch www.bra.avry.ch
Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 15h00 - 17h00 Samedi 09h00 - 11h00	Tél. : 079 488 10 76 Mail : ludo.neyruz@bluewin.ch

N° d'urgence

Feu 118 Commandant Florian Felder Route de la Côte 15, 1744 Chénens	Tél. : 079 446 24 07
Police 117 Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. : 026 305 87 55

Paroisse

Paroisse catholique Autigny-Chénens Unité pastorale de Notre-Dame de la Brillaz Secrétariat inter-paroissial, CP 74, 1753 Matran	Tél. : 026 401 00 90 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Route des Gottes 18, 1744 Chénens	Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch

Sociétés locales et divers

<p>Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Romain Berset, Président Route d'Estavayer-le-Gibloux 21, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 079 350 93 48 Mail : rberset92@gmail.com</p>
<p>Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Jeannette Chardonens, Présidente Chemin Sous-Vigny 21, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 389 01 08 Mail : jeannette.chardonens@bluewin.ch</p>
<p>Football Club Chénens-Autigny Monsieur Grégoire Bays, Président Route de Chavannes 54, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 817 20 24 Mail : grbays@gmail.com</p>
<p>Réservation de la buvette à Autigny Administration communale d'Autigny Route de Chénens 12, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 026 477 16 25 Mail : commune@autigny.ch</p>
<p>Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 470 44 44 Mail : freddy.d@hispeed.ch</p>
<p>Société de gym « Le Looping » Autigny Madame Marianne Clerc, Présidente Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 026 477 37 94 079 390 26 19 Mail : maclerc69@gmail.com Site : www.lelooping.ch</p>
<p>Ski-Club Tooschuss Monsieur Thierry Clerc, Président Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 076 577 43 94 Mail : thclerc67@gmail.com Site : www.tooschuss.ch</p>
<p>Société de Tir Autigny-Chénens Monsieur Alexandre Schneider, Président Route de Cottens 4, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 079 152 73 89 Mail : president.tirautigny@gmail.com</p>
<p>Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 026 477 32 45 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com</p>
<p>Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 026 477 32 45 079 436 67 57 Mail : usladm@hotmail.com</p>
<p>Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey</p>	<p>Tél. : 079 447 21 91</p>

Bibliothèque régionale d'Avry



**La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte
à tous les habitants.**

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi	15h – 18h
mercredi	15h – 19h(30)
samedi	9h – 12h

vacances scolaires : mercredi et samedi
uniquement

Quoi ?

- plus de **24'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne...
et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres



Large Vision

Choix de livres en gros
caractères pour un
meilleur confort de
lecture



Dates importantes !



Les 8 et 9 octobre 2021, la BRA fête ses 30 ans.

Suivez-nous sur Facebook !

Nos animations !



Consultez notre site pour savoir si elles sont maintenues et pour plus d'infos !



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h** - *sauf vacances scolaires*
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h** - *sauf vacances scolaires*
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

L'atelier PHILO

Tous les deux mois, le **mercredi** de **14h à 15h**
Prochaine rencontre : 26 mai 2021
Animé par Mme Silvia Maspoli
Pour les enfants de 6 à 12 ans : sur inscription mais gratuit



Les CréAteliers

Le **samedi** entre **9h et 11h** : ateliers créatifs
Prochain rendez-vous : 12 mai 2021
Animés par Madame Sarah Genoud
Pour les enfants dès 6 ans : gratuit et sans inscription

Horaire ÉTÉ 2021



Samedi	9h – 12h	Fermeture annuelle
Mercredi	15h – 19h(30)	du 26 juillet au 16 août 2021

dès le 17 août : reprise de l'horaire habituel

Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran